

REGLEMENT RANDO QUAD VASSIVIERE 2026

HORAIRES

Samedi 14 Novembre 2026

- 7H30 -9H00 contrôle administratif et technique à la base du VCTT
- 9h30 Briefing obligatoire
- 10H départ de la première boucle 60-70km et retour à Royère
- 12H-15H repas
- 15H départ deuxième boucle 80 kms et retour à Royère
- 16H fermeture boucle 2
- 19h- 21h repas

TARIFS

- Adhésion au club + inscription pilote + repas du midi et soir : 100€
- Repas accompagnant midi : 15€
- Repas accompagnant soir : 15€

Article 1-Organisation et responsabilité

Le Vassivière Club Tout Terrain est l'entité organisatrice de l'évènement. Le Vassivière Club Tout Terrain a souscrit une assurance responsabilité civile pour^[L]cette organisation.^[SEP]L'objectif de cette organisation est la découverte de plusieurs départements et/ou régions dans un rythme de balade. Ce n'est pas une manifestation sportive. Il n'y a ni classement, ni chronométrage.

Le Vassivière Club Tout Terrain ne peut être tenue pour responsable des modifications, des annulations totales ou partielles, des restrictions imposées par les collectivités locales, ou par des évènements extérieurs graves (attentats, virus, catastrophes naturelles, grèves, etc....).

Article 2 – Participants

Peut participer à cet évènement, toute personne âgée d'au moins 18 ans, et titulaire du permis en cours de validité correspondant à la machine utilisée.^[L]Les participants devront fournir les documents administratifs légaux concernant leur véhicule (carte grise et attestation d'assurance valide).^[SEP]Les passagers sont acceptés si le véhicule est homologué 2 places

ARTICLE 3 – Véhicules

Sont autorisées à participer à cet évènement toutes type de quad avec une cylindrée minimum de 125 cm3. Les motos,^[L]Les side car, SSV, ou 4X4 ne sont pas acceptés à l'exception de quelques véhicules de l'organisation.

Les quads doivent être conformes à la réglementation en vigueur du Code de la Route.^[L](Clignotants, klaxon, bruit, rétroviseurs, lumière, plaque d'immatriculation, etc....). Le parcours empruntant des voies non goudronnées (pistes, chemins), les quads doivent être équipés off road et obligatoirement de pneus à tétines ou crampons.

L'organisation se réserve le droit d'exclure tout véhicule faisant trop de bruit

ARTICLE 6 – Parcours

Le GPS n'est pas fourni par le Vassivière Club Tout Terrain. Les GPS personnels ou application mobile est obligatoire. La trace GPS est un moyen de guider le participant sur l'ensemble d'une étape d'un point A à un point B. Cette trace ne signale en aucun cas les zones de danger où la vitesse à respecter. Seul le participant est responsable de sa conduite. L'organisation ne peut être tenue responsable d'un incident lié à l'absence d'informations sur les traces GPS.

Les traces GPX vous seront envoyées avant l'événement après le règlement de celle-ci, **AUCUN** remboursement ne sera accepté.

Propriété et utilisation des traces :

Certains chemins habituellement interdits aux véhicules terrestres à moteur sont exceptionnellement autorisés pour l'événement. Le Vassivière Club Tout Terrain obtient des autorisations de passages uniquement pour la date de l'événement. Par conséquent, le Vassivière Club Tout Terrain décline toute responsabilité concernant le fait d'emprunter ces chemins en dehors de cette organisation. De plus, en s'inscrivant, le participant achète le droit de participer, et donc d'utiliser les traces aux dates de l'événement et uniquement à celles-ci. En aucun cas le participant n'achète les traces, qui restent la propriété intellectuelle du Vassivière Club Tout Terrain. Par conséquent, la diffusion de ces traces est totalement interdite. L'utilisation de ces dernières hors de cet événement, ou à des fins commerciales seront passibles de poursuites judiciaires.

Règlementation

Chaque participant s'engage à : Être en possession de ces différents documents (pièce d'identité, permis de conduire valide, carte grise du quad, attestation d'assurance valide). Être en possession d'une assurance Responsabilité Civile au minimum. Une assurance Individuelle Accident est recommandée. Posséder un équipement off road homologué (casque, gants, veste, pantalon, bottes ou à défaut chaussures montantes pour les quads). Respecter scrupuleusement le Code de la Route, les autres usagers ainsi que les riverains.

ARTICLE 5 - Procédure de départ et roulage

Le départ de chaque boucle se fait dans un créneau horaire défini par le Vassivière Club Tout Terrain. Il sera donné par le Vassivière Club Tout Terrain par vagues de cinq participants toutes les 2 minutes. Chaque participant est autonome et doit obligatoirement suivre la ou les traces fournies par le Vassivière Club Tout Terrain via le un GPS ou application mobile.

Afin que cet événement se déroule au mieux, chaque participant s'engage à respecter les préconisations suivantes : Rouler au pas lors de toute traversée de villages, hameaux, fermes, et à proximité de troupeaux, cyclistes et autres usagers des chemins : 10 km/h maximum Couper le moteur lors d'un croisement de troupeaux (vaches, moutons), et à l'approche de cavaliers.

Ne pas dépasser les 60 km/h maximum dans les parties off road les plus roulantes (pistes). Respecter le Code de la Route sur les voies goudronnées. A aucun moment un participant ne doit quitter la trace off road pour emprunter une zone hors chemin (hors-piste interdit par la loi Lalonde de 1991).

Il est strictement interdit de s'arrêter, de se garer, de faire une pause dans des endroits non prévus à cet effet (bas-côtés de route, chemins, fossés, champs, propriétés privées, etc....).^[L]^[SEP]Seuls les parkings, les aires de repos et les lieux mis en place par le Vassivière Club Tout Terrain sont autorisés pour cela.

Si un participant venait à s'égarer de la trace principale, il devra obligatoirement prévenir l'organisateur afin que celui-ci lui indique un itinéraire bien précis pour récupérer la trace.

ARTICLE 7 – Repas

L'inscription comprend le repas du samedi midi (hors boissons).^[L]^[SEP]La consommation d'alcool lors de la randonnée est soumise au Code de la Route. Des contrôles de gendarmerie peuvent être effectués n'importe où sur le parcours. Nous conseillons donc aux participants de ne pas consommer d'alcool lors des étapes.

ARTICLE 9 - Début et fin de l'organisation

L'évènement débute officiellement lors de l'arrivée de chaque participant sur le lieu de départ, le samedi à 7h30. Il se termine lorsque chaque participant quitte l'évènement définitivement à 23h

ARTICLE 10 – Briefings

Avant le début de la randonnée, un briefing sera donné par l'organisateur. Il est obligatoire pour tous les participants et se déroulera à 9h30 le samedi.

ARTICLE 11 – Ravitaillement

Chaque participant doit être autonome durant toute la durée de l'évènement. Cependant, une autonomie de 90 kms minimum est recommandée.^[L]^[SEP]L'essence du participant n'est pas comprise dans le tarif d'engagement.

ARTICLE 12 - Assistance / Panne

Si un participant subit une avarie mécanique légère (crevaison, panne ou petite casse), il doit faire appel à la solidarité et l'entraide motarde afin de pouvoir réparer et repartir.^[L]^[SEP]Si l'entraide motarde ne suffit pas à réparer sur place et que le participant est obligé d'abandonner, il devra prévenir son assistance et/ou son assurance pour le récupérer. Le Vassivière Club Tout Terrain met à disposition des participants une assistance pour un retour à Royère de Vassivière, si, et seulement si, le participant n'a personne pour venir le chercher.^[L]^[SEP]En aucun cas le Vassivière Club Tout Terrain n'interviendra pour ramener des véhicules avec des pannes légères réparables, des crevaisons, ou des pannes d'essence.^[L]^[SEP]Le Vassivière Club Tout Terrain ne peut être tenu pour responsable d'éventuels dégâts constatés après une intervention d'assistance.^[L]^[SEP]Chaque participant ayant subi une panne nécessitant l'intervention d'une assistance quelle qu'elle soit, s'engage à sortir son véhicule des chemins et à se mettre en sécurité dans l'attente de celle-ci. Le participant ne doit en aucun cas gêner la circulation des autres usagers en étant placé sur le bord d'une route ou d'un chemin dans l'attente de l'assistance.

ARTICLE 13 – Accident

En cas d'accident grave d'un participant sur le parcours, ce dernier, ou à défaut un tiers, doit

prendre contact avec les secours en appelant le 18, le 112 ou le 15. La localisation précise (points GPS), se trouve dans le menu du GPS.^[1] Un participant avant eu à sa connaissance un accident nécessitant l'intervention des secours, devra contacter au plus vite le responsable de l'organisation.

En aucun cas le Vassivière Club Tout Terrain ne prendra en charge un participant victime d'un accident pour le ramener au départ, si l'intégrité physique et psychique de ce dernier ne le permet pas.^[1] Tout participant ayant subi une chute provoquant une perte de connaissance, s'engage à faire des examens complémentaires à l'hôpital avant de reprendre la randonnée. Sans preuve de ces examens complémentaires, le Vassivière Club Tout Terrain se verra dans l'obligation d'exclure le participant.

ARTICLE 14 – Accompagnateurs

Chaque participant est libre lors de son inscription d'inscrire un ou plusieurs accompagnateurs.^[1] Cet accompagnateur peut être éventuellement le/la passager(e) du participant. Il bénéficie des mêmes prestations que le participant (repas). En revanche, il ne peut prétendre à conduire un quad lors de la randonnée s'il est inscrit en tant qu'accompagnateur ou passager.^[1] Le Vassivière Club Tout Terrain décline toute responsabilité en cas d'accident s'il est prouvé qu'un passager conduisait un quad sans être inscrit en tant que participant (inscription nominative).

ARTICLE 15 - Droit à l'image

En s'inscrivant à l'évènement, chaque participant accepte sans contrepartie d'apparaître sur diverses vidéos et/ou photos couvrant l'évènement. Ces photos et/ou vidéos étant des outils de communication pour le Vassivière Club Tout Terrain et ses partenaires, un participant ne pourrait se retourner contre l'organisateur pour atteinte au droit à l'image, dès lors qu'il s'engage l'évènement.

ARTICLE 16 – Exclusion

La transgression d'un des articles du présent règlement peut motiver une exclusion de la part du Vassivière Club Tout Terrain.^[1] Le Vassivière Club Tout Terrain se réservant le droit d'exclure quiconque porterait atteinte au bon fonctionnement de l'organisation, ou serait jugé dangereux pour lui et les autres participants.

L'exclusion implique instantanément l'interdiction de poursuivre les activités, et le dégageant total de la responsabilité du Vassivière Club Tout Terrain. Le Vassivière Club Tout Terrain est seul juge de ces appréciations et décisions. En cas d'exclusion pour manquement au règlement, aucun remboursement ne sera effectué par le Vassivière Club Tout Terrain. L'intégralité de la somme versée par le participant restera due.

ARTICLE 17 – Annulation

Si l'évènement devait être annulé du fait du Vassivière Club Tout Terrain, l'intégralité des sommes perçues serait remboursée.^[1] En cas d'annulation de la part du participant ou de l'un de ces accompagnateurs, quelle qu'en soit la raison, la somme versée ne sera pas remboursée.

Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'abandon au cours de la randonnée.

ARTICLE 18 – Inscription

Pour s'inscrire, chaque participant doit créer un compte sur le site <https://ffm.engage-sports.com>. L'inscription est nominative, elle ne peut être ni échangée, ni revendue. Les inscriptions sont closes 10 jours avant la date du début de l'événement, ou, le cas échéant, lorsque le nombre maximal de participants est atteint.

ARTICLE 19 – Paiement

Le paiement s'effectue en un seul versement lors de l'inscription sur le site <https://ffm.engage-sports.com> par carte bancaire.

ARTICLE 20 – Engagement

En s'inscrivant à cet événement, les participants s'engagent à respecter scrupuleusement le présent règlement. Le Vassivière Club Tout Terrain ne pourra être tenue responsable de quelque dommage que ce soit, survenu aux conducteurs, passagers, accompagnateurs, à leur équipement, aux motos et à leurs accessoires, et ce, durant toute la durée de l'événement. Chaque participant aeste que sa condition physique et psychique lui permet de pratiquer une activité physique régulière comme la conduite d'un quad en tout terrain. Il garantit à l'organisateur avoir fait contrôler par son médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive dans l'année en cours, et qu'il ne mettra pas, à ce titre, en cause la responsabilité de l'organisateur.

ARTICLE 21-Contacts

Adresse postale : Vassivière Club Tout Terrain 163 route D'Aubusson 23460 ROYERE DE VASSIVIERE Email : vcctr@wanadoo.fr

Téléphone : Fred 06.73.91.40.03 et J.Jacques : 07.83.09.16.65

Facebook: <https://www.facebook.com/VCTT23/>

Instagram : https://www.instagram.com/vassiviere_club_tout_terrain_/